

Clôture de l'enquête diocésaine en vue de la béatification du père Jacques Hamel

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Diocèses](#), [Eglise en France](#), [Perepiscopus](#)

Date : 15 mars 2019



L'enquête diocésaine en vue de la béatification du Père Jacques Hamel a été clôturée le samedi 9 mars en la chapelle Notre-Dame de l'Annonciation de l'archevêché de Rouen à 10h30. Au cours de cette ultime session diocésaine, après les prestations de serments des officiers de l'enquête, le dossier a été mis sous scellés pour être amené à la Congrégation pour la cause des saints du Saint-Siège à Rome.

Au cours de cette ultime session rouennaise, le greffier a présenté à Mgr **Dominique Lebrun**, archevêque de Rouen, les actes originaux de l'enquête instruite à Rouen ainsi que deux copies. Un porteur sera désigné pour porter ces deux copies à la Congrégation pour la Cause des Saints à Rome.

Les membres du Tribunal (l'archevêque, le juge délégué pour mener l'instruction, le promoteur de justice), mais aussi le postulateur – le père **Paul Vigouroux** – ont prêté serment d'avoir accompli leur charge fidèlement durant l'instruction. Le porteur désigné a fait de même pour sa mission d'apporter à Rome les deux copies authentifiées. Enfin, le chancelier du diocèse posera les scellés, avec un cachet de cire, sur les actes originaux de l'enquête instruite à Rouen et sur les deux copies afin d'en garantir l'intégrité dans la conservation et le transport et que personne ne puisse ajouter ou en soustraire quoi que ce soit.

Le déroulé de la session de clôture

Prière d'ouverture.

- Accueil par Mgr Dominique Lebrun
- Mgr Dominique Lebrun reçoit le dossier et les deux copies authentifiées de l'enquête diocésaine.
- Mgr Dominique Lebrun annonce le nom du porteur à la Congrégation romaine des deux copies authentifiées, le dossier original restant au diocèse de Rouen.
- Mgr Dominique Lebrun, les membres du Tribunal, le Postulateur et le porteur désigné prêtent serment. Signature du procès-verbal de la dernière session.
- L'archevêque invite le chancelier à la fermeture des cartons et à la mise sous scellé.
- Pendant ce temps, Mgr Dominique Lebrun explique comment est constitué le dossier d'instruction (auditions, rapport des théologiens, rapport des archives, contenu des archives) sans en révéler la teneur (secret d'instruction).
- Prise de parole de Mme **Isabelle Enard-Bazire**, greffier
- Prise de parole de Mme **Catherine Barbe**, archiviste.
- Signature et lecture de l'Instrumentum clausurae (acte indiquant que les cartons sont clos) par le postulateur.